

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes 2024

Société AANGA

Au capital de 5000€

Siège social : 270, rue FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

892297425RCS PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 02/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le 02 Septembre

A 13 heures.

Les actionnaires de la société **AANGA, SARL** au capital de 5000 euros divisés en 100 Parts de 50€ l'une, dont le siège social est à 270, rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par Le Président.

L'assemblée est présidée par Mr RAMASAMY Ashok Kumar *en qualité président de la société*

Sont présents :

Monsieur ARUNACHALAM Udhayakumar né le 07 mai 1978 à KALLAKURICHI, de nationalité Indienne, demeurant au 32 Avenue Pierre Semard, 94200 IVRY SUR SEINE.

Monsieur RAMASAMY Ashok kumar né le 01 Avril 1987 à VEPPANTHAMPUDUR, de nationalité Indienne, demeurant au 84 Rue Botzaris, 75019 PARIS.

Monsieur NANGIA Pankaj né le 22 Avril 1978 à CHADIGARH, de nationalité Indienne, demeurant au 18 Chemin des Postes, 93390 CLICHY SOUS BOIS.

A.U

R.A

N.P

V.S

Monsieur VICKNESWARAN Suresh né le 09 mai 1976 à TRINCOMAIEE, de nationalité SRILANKAISE, demeurant au 142 Rue Salvador Allende, 92000 NANTERRE

Soit au total **4** associés présents, totalisant **100% des Parts**

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024** et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2024**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une Perte de **7352 euros**

A.U P.A N.P V.C

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2024**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une Perte de **7352 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** se soldent par une Perte de **7352 euros**.

Elle décide d'affecter cette Perte de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **7352 euros**.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Fait à *Paris*, 02 Septembre 2026

Signatures

Le Président

Mr RAMASAMY Ashok Kumar



Mr ARUNACHALAM Udhayakumar



Mr NANGIA Pankaj



Mr VICKNESWARAN Suresh



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AANGA			270 rue du Fg SAINT MARTIN		
SIRET	8	9	2	2	9
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		7 352	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15/09/2026 Lieu PARIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT RAMASAMY ASHOK KUMAR		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature R. A. A. A. A.		

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions										e							
autres que celles visées en (a),										f							
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g							
										h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
										Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
1				2		3		4		5		6		7		8	
I DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										126 918							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

Désignation de l'entreprise															Société AANGA		Néant		*																																																																	
Adresse de l'entreprise															270 rue du Fg SAINT MARTIN PARIS																																																																					
Numéro SIRET *															8		9		2		2		9		7		4		2		5		0		0		0		1		9		Durée de l'exercice en nombre de mois *										1		2		Durée de l'exercice précédent *										1		2															
																									Exercice N clos le										3 1 1 2 2 0 2 4										Exercice N-1 clos le										3 1 1 2 2 0 2 3																													
ACTIF															Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																																							
Immobilisations incorporelles															Fonds commercial *										010										155 000										012										155 000										155 000																			
															Autres *															014																				016																																		
Immobilisations corporelles *																														028										65 208										030										11 227										53 981										13 578				
Immobilisations financières * (1)															040										10 220										042																				10 220										10 220																			
Total I (5)															044										230 428										048										11 227										219 201										178 798																			
STOCKS															Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										5 216										052																				5 216										4 023									
															Marchandises *															060																				062																																		
Avances et acomptes versés sur commandes															064																				066																																																	
Créances (2)															Clients et comptes rattachés*										068										9 855										070																				9 855										9 855									
															Autres * (3)															072										7 115										074																				7 115														
Valeurs mobilières de placement															080																				082																																																	
Disponibilités															084										11 521										086																				11 521										8 749																			
Charges constatées d'avance *															092																				094																																																	
Total II															096										33 706										098																				33 706										22 627																			
Total général (I+II)															110										264 134										112										11 227										252 907										201 425																			
PASSIF																									Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																																																	
Capital social ou individuel *															120										5 000										5 000																																																	
Ecart de réévaluation															124																																																																					
Réserve légale															126																																																																					
Réserves réglementées*															130																																																																					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)															131																				132																																																	
Report à nouveau															134										4 380										55 912																																																	
Résultat de l'exercice															136										(7 352)										(51 531)																																																	
Subventions d'investissement															137																																																																					
Provisions réglementées															140																																																																					
Total I															142										2 028										9 380																																																	
Provisions pour risques et charges															154																																																																					
Emprunts et dettes assimilées															156										68 378										88 277																																																	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours															164																																																																					
Fournisseurs et comptes rattachés															166										79 865										21 747																																																	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)															169										44 809										172										90 034										80 961																													
Comptes courants d'associés															173										2 377										1 060																																																	
Autres dettes															175										10 225																																																											
Produits constatés d'avance															174																																																																					
Total III															176										250 879										192 044																																																	
Total général (I + II + III)															180										252 907										201 425																																																	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an															193																				(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
(2) Dont créances à plus d'un an															197																				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										45 910																													
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs															199																				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise <u>Société AANGA</u>										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant		*
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 4				13 1 1 2 2 0 2 3						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires									209		210	11 272				7 153			
	Production vendue { biens services * }									215		214	292 396				410 376			
										217		218								
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222								
	Production immobilisée *											224								
	Subventions d'exploitation reçues											226								
	Autres produits											230	9				66			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232	303 678				417 595			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234	39 240							
	Variation de stock (marchandises) *											236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238	64 447				207 026			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240	(1 193)				(1 129)			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)											242	42 690				82 614			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)									243		244	1 562				1 095			
	Rémunérations du personnel *											250	139 752				151 167			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252	17 905				23 918			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)									255		254	5 507				2 952			
	Dotations aux provisions											256								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }									259		262	0				1			
	Total des charges d'exploitation (II)												264	309 910				467 644		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	(6 232)				(50 049)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280								
	Produits exceptionnels (IV)											290								
	Charges financières (V)											294	1 121				1 385			
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }									347		300					97			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)											306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310	(7 352)				(51 531)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312					314	7 352		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318								
	Provisions non déductibles *											322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247											330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997								
	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		342						
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)		181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991											
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352					354	7 352		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356								
	Déficits antérieurs reportables : * 51....434 dont imputés sur le résultat :																360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370					372	7 352		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AANGA												Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	155 000		402		404		406	155 000		155 000			
	Autres	410			412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426						
	Constructions	430			432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6 108		442		444		446	6 108		6 108			
	Installations générales, agencements divers	450			452	45 910	454		456	45 910		45 910			
	Matériel de transport	460			462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	13 190		472		474		476	13 190		13 190			
Immobilisations financières		480	10 220		482		484		486	10 220		10 220			
TOTAL		490	184 518		492	45 910	494		496	230 428		230 428			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial			495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516						
	Constructions	520			522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 580		532	1 203	534		536	3 783					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 259		542	1 665	544		546	2 924					
	Matériel de transport	550			552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560	1 881		562	2 639	564		566	4 520					
TOTAL			570	5 720	572	5 507	574		576	11 227					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1			2			3			4			5		
	6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	⑤	Long terme								
							19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL						596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	51 434	Déficits reportables	984 51 434
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 7 352
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 58 787

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 494
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 170
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société AANGA					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2024			et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :					376	5			
dont apprentis					657				
dont handicapés					651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	303 668			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105				
TOTAL 1					106	303 668			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115	9			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143				
Subventions d'exploitation reçues					113				
Variation positive des stocks					111	1 193			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153				
TOTAL 2					144	1 203			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)									
Achats					121	104 113			
Variation négative des stocks					145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	15 389			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	0			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150				
TOTAL 3					152	119 502			
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)		137	185 369	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	185 369			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	303 668	Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026				
Période de référence				024			160		
Date de cessation					186				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

Cegeta Quadra

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 9 2 2 9 7 4 2 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AANGA

ADRESSE (voie) 270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

89229742500019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AANGA

ADRESSE (voie)

270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			11 861.87
31/12/2024 OD PROV CP N ET N-1		11 861.87	
43820000 Chges sociales congés à payer			5 930.94
31/12/2024 OD CHARGES PROV CP N ET N-1		5 930.94	
43860000 Autres charges à payer			161.71
01/01/2024 AN S.A.N.		161.71	